

Edit'Eau

La situation inédite que nous traversons - le monde de la pêche dans son ensemble n'échappe pas à la crise que traverse le pays tout entier - a démontré le travail qu'il reste à faire au sein des Structures Associatives de la Pêche de Loisirs pour faire comprendre aux adhérents le fonctionnement de la pêche publique en France avec ses qualités et ses défauts.

Pendant le confinement, les services de la Fédération ont travaillé d'arrache-pied pour maintenir leurs missions de service public et défendre les intérêts des pêcheurs et des milieux aquatiques tout en respectant les consignes délivrées par le Gouvernement. La preuve en est : notre département a été l'un des premiers en France à autoriser l'accès à l'intégralité de ses plans d'eau.

Nous comprenons le désarroi - le mot est faible compte tenu de la façon dont certains se sont exprimés - qu'a suscité la suspension de la pêche, mais la cause commune passait avant notre activité.

Malgré les conséquences économiques non négligeables que nous allons subir, des actions exceptionnelles sont d'ores et déjà à l'étude pour démontrer notre engagement auprès de tous nos adhérents

En espérant que ce moment difficile soit derrière nous et que nous en sortirons grandis et plus solidaires, je vous souhaite une bonne lecture.

Le président fédéral, Guy GODET

Quoi de neuf dans ma fédé ?

De nouveaux supports numériques pour faciliter la communication

Page réglementation du site internet

Afin de faciliter la compréhension de la réglementation pêche qui, il faut l'avouer, peut parfois se révéler complexe, nous avons conçu un nouveau support sur notre site internet.

En s'appuyant sur le module cartographique déjà existant, chaque composante de la réglementation pêche est détaillée sur une page spécifique.

Un vrai plus pour les adhérents qui en cas de doute peuvent toujours nous solliciter par mail, téléphone ou Facebook.

-> <https://www.peche63.com/reglementation>

Film promotionnel

La beauté des paysages et des parcours de pêche dans le Puy-de-Dôme est reconnue bien au-delà des limites départementales mais nous ne disposons pas

d'un film permettant de donner envie aux pêcheurs de venir les découvrir. Ce manque est à présent corrigé !



YouTube

On vous laisse découvrir la version complète du film « Le Puy-de-Dôme : entre montagnes et vallées, pêcher une terre de diversité » sur [ce lien](#).



Application Génération Pêche

Cette application (téléchargeable sur les Play store traditionnels) dédiées aux pêcheurs de loisir permet :

- d'embarquer votre carte de pêche dématérialisée sur votre smartphone,
- d'afficher une cartographie avec les points d'intérêts
- d'accéder à votre compte adhérent cartedepeche.fr

Et de nouvelles fonctionnalités arrivent !



La pêche associative, en quelques mots, comment ça marche ?

Le fonctionnement de la pêche public en France s'appuie sur des règles inscrites au sein d'un texte de loi appelé Code de l'Environnement.

Quand je prends ma carte, j'adhère à une association agréée !

La pêche, ce sont avant tout des milliers de passionnés, tous rattachés à une association locale de pêche. Pourquoi cette adhésion obligatoire? Parce que ce sont précisément ces associations qui détiennent les autorisations de l'Etat ou des propriétaires privés pour l'utilisation halieutique des rivières, des fleuves et des plans d'eau. Votre association est une Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques.

Dans le Puy-de-Dôme, on en dénombre 46 dont 45 mettent la totalité de leurs parcours en réciprocité.

Votre association est obligatoirement affiliée à une Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (FDPPMA). Les élus de la Fédération 63 s'appuient sur 10 salariés permanents pour représenter l'intérêt des pêcheurs au sein des instances mettant en œuvre les politiques publiques pour assurer les missions suivantes :

- Développer la pêche amateur
- Mettre en œuvre des actions de promotion du loisir pêche

- Protéger les milieux aquatiques
- -Mettre en valeur et surveiller le domaine piscicole départemental
- Collecter la Redevance Milieu Aquatique (reversée au Agence de l'eau) et la Cotisation Pêche et Milieu Aquatique
- Coordonner et contrôler les actions des AAPPMA

A plus grande échelle, d'autres Structures Associatives de la Pêche de Loisir existent. Parmi les plus connues, on peut citer la Fédération Nationale (FNPF), les Associations Migrateurs (LOGRAMI par ex), les Associations Régionales ou encore les Clubs réciprocaires qui permettent de pratiquer dans d'autres départements....

Regroupés ainsi, nous représentons, vous représentez, l'un des plus importants mouvements associatifs français.

Vous avez des idées, vous voulez vous engager? c'est le moment ! Les élections des Conseils d'Administration des AAPPMA commencent à partir du mois d'octobre !

Photo : Etude génétique sur l'Ombre commun - salariés, élus de la FDPPMA63, de l'AAPPMA du Livradois et bénévoles unis pour une cause commune.



Du côté des AAPPMA

Retour sur le stand «garderie et pêche associative» du CNPL

A l'occasion du Carrefour National de la Pêche et des Loisirs en janvier dernier, les gardes pêche particuliers bénévoles des AAPPMA et professionnels de la Fédération étaient réunis sur un stand spécifique au sein de l'espace des Fédérations Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle-Aquitaine.

L'occasion de présenter aux visiteurs le travail de garderie, l'engagement des bénévoles des AAPPMA et surtout de répondre aux questions. Un bon moment d'échange !



Application et site Niv'eau

Vous vous interrogez sur la possibilité de mettre à l'eau votre embarcation sur les retenues EDF du département du Puy de Dôme ?

La Fédération de Pêche du Puy de Dôme et l'AAPPMA La Sioule ont travaillé à remédier à ce problème avec le gestionnaire EDF.

Après Bort les Orgues, il y a quelques années, c'est désormais le lac des Fades Besserve qui nous livre son niveau en direct. Cela permet de connaître l'accessibilité des mises à l'eau.

Nouveauté 2020 : celle du Centre Pêche et Nature des Combrailles.

Pour accéder à l'information :

- Télécharger l'application Niv'Eau sur votre Play Store (Apple et Android)
- Ou directement sur le site : <https://www.niv-eau.fr/#>



Photo : La mise à l'eau du Centre Pêche et Nature des Combrailles vue depuis un bateau.

La fédération de pêche vous informe

Comité départemental de l'eau

Depuis plusieurs années, le changement climatique et les pressions anthropiques (prélèvements d'eau pour différents usages, drainage des zones humides et création de plan d'eau qui accentuent les effets des sécheresses, ...) ont considérablement changé le régime hydrologique des cours d'eau français. Notre département n'échappe pas à cette règle et certains secteurs sont fortement impactés par les étiages voire les assecs. L'exceptionnel (2003) est quasiment devenu la norme ! D'ailleurs, dès le 30 avril 2020, notre département a été placé en « vigilance ».

La Fédération, représentée par son Président, est l'une des rares structures à défendre les milieux aquatiques lors des comités départementaux de l'eau, en s'opposant à l'appétit de ceux qui – pratiquant la politique de l'autruche - veulent produire toujours plus, en oubliant les conséquences sur l'environnement, les autres activités et le monde dans lequel ils vivent.

Nous avons formulé des propositions concrètes afin que la préservation de la ressource en eau soit mieux prise en compte. Malheureusement, compte tenu de la situation que nous traversons (épidémie, confinement, ...), Mme la Préfète a fait le choix de reporter les discussions pour la réalisation d'un nouvel arrêté cadre sécheresse à 2021.

Domage. La lutte est difficile, ... très difficile mais nous ne lâcherons rien !

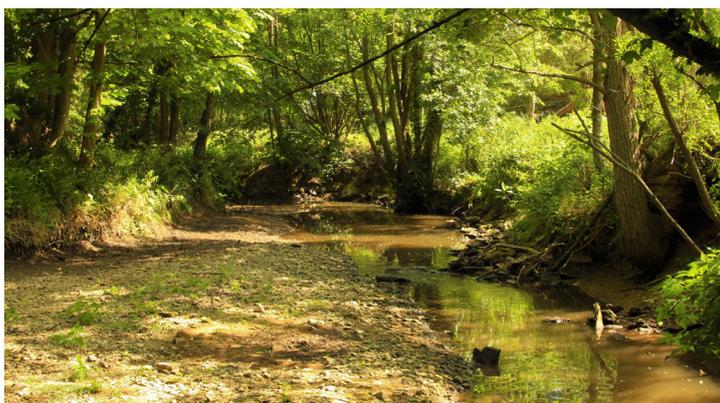


Photo : Certains cours d'eau souffrent ; ici la Morge en 2019

Du nouveau pour la réglementation en 2020

Retrouver toutes les nouveautés en matière de réglementation sur ce lien : <https://www.peche63.com/nouveautes-2020>

On notera principalement, le changement de réglementation sur la Dordogne et pour la pêche du brochet en 1^{ère} catégorie.

Agenda

Samedi
11/05

Levée de la suspension de la pêche dans les cours d'eau

Jeudi
14/05

Levée de la suspension de la pêche dans les plans d'eau (dans le respect des mesures sanitaires)

Samedi
16/05

Ouverture de la pêche de l'ombre commun

Samedi
13/06

Ouverture de la pêche du sandre et levée de réserves temporaires sur les retenues des Fades et Bort

4^{ème}
trimestre
2020

Elections des Conseils d'Administrations des AAPPMA



Rédaction et photos :
Fédération de pêche du Puy-de-Dôme

Conception :
ARPARA
Association régionale de pêche Auvergne-Rhône-Alpes

Avec le soutien de :

